

GRATUIT

SALAIRE GARDIEN DE LA PAIX 2026

Grille indiciaire, ISSP 28,5 %, primes opérationnelles et évolution de carrière

En 2026, un gardien de la paix débute sa carrière à 1 914 € net mensuel en sortie d'école et peut atteindre 2 599 € net au 12e échelon. Cette fourchette ne reflète toutefois que le traitement indiciaire de base : avec l'Indemnité de Sujétion Spéciale Police (ISSP) à 28,5 %, les primes de nuit, dimanche, OPJ et l'indemnité IJAT, un agent titulaire perçoit en pratique entre 2 100 € et 3 000 € net mensuel selon son affectation et son ancienneté. Cette fiche détaille la grille indiciaire 2026, le mécanisme de chaque prime et la progression salariale par grade jusqu'au major de police.

Dernière mise à jour : 22 mai 2026. Sources : décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 modifié, décret n° 2023-676 du 28 juillet 2023 (réorganisation du CEA), arrêté du 19 février 2026 (postes), DGPN et Légifrance.

PUBLIÉE LE 22 MAI 2026

10 sections • 9 sources officielles • 14 entrées glossaire
Document librement téléchargeable



VERSION WEB

Annales, QCM corrigés et mises à jour

CE QUE TU VAS TROUVER

- 01 – Composition du salaire d'un gardien de la paix
- 02 – Grille indiciaire 2026 : les 14 échelons du grade gardien
- 03 – L'ISSP : 28,5 % qui changent la fiche de paie
- 04 – Les primes opérationnelles : IJAT, OPJ, nuit, dimanche
- 05 – Salaire réel par zone d'affectation
- 06 – Carrière : 3 grades depuis la réforme 2023
- 07 – Conditions d'avancement à partir de 2027
- 08 – Passerelle vers le corps de commandement (officier)
- 09 – Avantages annexes : logement, mutuelle, congés
- 10 – Comparaison avec les autres corps de la fonction publique

ANNEXES. Fiche mémo synthèse · Glossaire des acronymes en fin de document.

✓ L'ESSENTIEL

- Trois piliers : traitement indiciaire (grille FPE), indemnités statutaires (ISSP), indemnités variables d'activité (nuit, dimanche, OPJ).
- L'ISSP de 28,5 % est la composante structurelle qui distingue le salaire policier de celui d'un cat. B classique.
- Le net réel dépend autant de l'affectation (IDF, BAC, outre-mer) que de l'ancienneté.

La rémunération d'un fonctionnaire actif de la police nationale repose sur trois piliers : le traitement indiciaire de base (calculé sur la grille de la fonction publique d'État), les indemnités statutaires propres au métier policier (dont l'ISSP est la plus importante), et les indemnités variables liées à l'activité (nuit, dimanche, qualifications spécifiques). Cette structure se traduit par une fiche de paie plus complexe que celle d'un fonctionnaire administratif de catégorie B classique. La lire correctement permet d'éviter les comparaisons trompeuses entre métiers et de bien anticiper sa rémunération réelle.

1 914 €

NET SORTIE ÉCOLE

1er échelon — 2026

28,5 %

ISSP

Indemnité de sujétion spéciale

2 599 €

NET AU 12E

ÉCHELON

Fin de grille gardien

4,92 €

VALEUR DU POINT

Gelée depuis 2023



POURQUOI DEUX FOURCHETTES COEXISTENT ?

Les chiffres publiés varient selon que l'on parle du traitement indiciaire seul (~1 914 € net) ou de la rémunération totale primes incluses (~2 100 € à 2 300 € net en sortie d'école). Les deux chiffres sont exacts ; ils décrivent simplement deux niveaux d'agrégation différents. Comprendre cette distinction évite les déceptions sur la fiche de paie réelle.

GRILLE INDICIAIRE 2026 : LES 14 ÉCHELONS DU GRADE GARDIEN

✓ L'ESSENTIEL

- 14 échelons depuis le décret n° 2023-676 — parcours complet d'environ 24 ans.
- Avancement automatique à l'ancienneté : 1 an 6 mois à 3 ans selon la position dans la grille.
- Valeur du point gelée à 4,92 € depuis 2023 : la progression vient surtout des échelons, pas de la revalorisation.

Le grade de gardien de la paix comporte 14 échelons depuis le décret n° 2023-676 du 28 juillet 2023. Le parcours complet de la grille s'effectue en environ 24 ans, avec un avancement automatique à l'ancienneté (durée d'environ 1 an 6 mois à 3 ans entre chaque échelon selon la position dans la grille). La valeur du point d'indice est gelée à 4,92 € depuis 2023, ce qui limite la progression mécanique du traitement de base et place les revendications salariales au cœur du débat syndical.

NIVEAU	INDICE MAJORÉ	BRUT MENSUEL	NET MENSUEL
Élève en école (12 mois)	Échelle propre	~1 750 €	1 361 € – 1 402 €
Gardien stagiaire — 1er échelon	418	~2 056 €	1 914 € – 1 958 €
Gardien titulaire — 4e échelon	445	~2 190 €	2 050 € – 2 100 €
Gardien — 7e échelon	475	~2 337 €	2 200 € – 2 250 €
Gardien — 10e échelon	514	~2 530 €	2 380 € – 2 440 €
Gardien — 12e (dernier) échelon	554	~2 727 €	2 541 € – 2 599 €

Grille indiciaire 2026 du grade gardien de la paix, hors primes variables (ISSP, nuit, dimanche, OPJ). Valeur du point d'indice : 4,92 €.



DIFFÉRENCE BRUT / NET

L'écart brut/net pour un fonctionnaire de l'État est d'environ 7 % (cotisations CNRACL pour la pension, contribution solidarité, RAFP). C'est nettement moins que dans le secteur privé (22 %), ce qui explique le différentiel de pouvoir d'achat fonctionnaire vs salarié à brut équivalent. Cette mécanique constitue un avantage structurel rarement explicité aux candidats.

03 L'ISSP : 28,5 % QUI CHANGENT LA FICHE DE PAIE

✓ L'ESSENTIEL

- ISSP = Indemnité de Sujétion Spéciale Police : 28,5 % du traitement indiciaire brut, uniforme pour tout le CEA.
- Versée mensuellement et intégrée à l'assiette de calcul de la pension de retraite — avantage policier exclusif.
- Soumise à l'impôt sur le revenu : à intégrer dans toute simulation fiscale personnelle.

L'Indemnité de Sujétion Spéciale Police (ISSP) est la composante variable la plus importante du salaire policier. Instituée pour compenser les contraintes spécifiques du métier (port d'arme, missions opérationnelles, exposition au risque, horaires atypiques), elle représente 28,5 % du traitement indiciaire brut. Elle est versée mensuellement, intégrée à la rémunération et — point essentiel — prise en compte dans le calcul de la pension de retraite, ce qui constitue un avantage spécifique aux fonctionnaires de police par rapport aux autres corps de l'État.

- Taux uniforme de 28,5 % du traitement indiciaire brut, identique pour tous les agents du CEA.

- Versement mensuel automatique, sans demande à formuler par l'agent.
- Soumise à l'impôt sur le revenu (elle entre dans l'assiette).
- Intégrée à l'assiette de calcul de la pension de retraite (CNRACL).
- Non revalorisée depuis 2023, mais bénéficie indirectement de toute revalorisation du point d'indice.



DÉCRET N° 95-313 DU 21 MARS 1995 — ISSP

L'ISSP est régie par le décret n° 95-313 du 21 mars 1995 modifié, complété par les arrêtés annuels fixant le taux applicable. Le taux de 28,5 % a été stabilisé depuis 2017 pour l'ensemble des fonctionnaires actifs de la police nationale, sans distinction de grade au sein du CEA. Son intégration au calcul de pension est garantie par l'article 17 du Code des pensions civiles et militaires de retraite.



EFFET RETRAITE : UN AVANTAGE SPÉCIFIQUE POLICE

Pour un gardien de la paix au dernier échelon, l'ISSP représente environ 776 € brut mensuel. Sur 25 ans de carrière, cette intégration au calcul de pension se traduit par un pourcentage de retraite supérieur d'environ 5 à 7 points par rapport à un fonctionnaire de catégorie B sans prime de sujétion. Cet avantage est l'un des arguments structurels de fidélisation du métier.

04

LES PRIMES OPÉRATIONNELLES : IJAT, OPJ, NUIT, DIMANCHE

✓ L'ESSENTIEL

- Cinq familles de primes : IJAT (astreinte), OPJ (qualification PJ), nuit, dimanche/férié, résidence.
- La prime OPJ exige la réussite à l'examen interne — environ 70 à 90 € net mensuels pérennes.
- Les primes variables peuvent représenter 200 à 400 € net mensuels selon le service.

Au-delà de l'ISSP, plusieurs indemnités viennent s'ajouter au traitement selon l'activité réelle de l'agent. Ces primes sont variables d'un mois à l'autre — elles dépendent des services effectués, des qualifications obtenues et de la zone d'affectation. Anticiper leur impact suppose de connaître son futur poste : un agent en BAC parisienne ne percevra pas la même chose qu'un agent en sécurité publique de province.

INDEMNITÉ	BÉNÉFICIAIRES	MONTANT INDICATIF	PÉRIODICITÉ
IJAT (Indemnité Journalière d'Astreinte de Travail)	Tous gardiens en service actif	~10-15 €/jour	Mensuelle
Prime OPJ	Gardiens qualifiés officier de police judiciaire	~70-90 €/mois	Mensuelle
Indemnité de nuit	Gardiens effectuant des nuits	~2-5 €/heure	Mensuelle
Indemnité dominicale / jour férié	Gardiens travaillant ce jour	~25-40 €/jour	Mensuelle
Indemnité de résidence	Selon zone d'affectation	0, 1 ou 3 % du traitement	Mensuelle
Supplément familial de traitement	Agents avec enfants à charge	Variable (1 enf. : ~75 €)	Mensuelle
Prime de fidélisation (zones difficiles)	Affectations en zones prioritaires	Variable selon décret	Mensuelle

Indemnités principales perçues par les fonctionnaires actifs du CEA (ordres de grandeur 2026, non exhaustif).



LA PRIME OPJ : UN COMPLÉMENT SALARIAL QUI SE MÉRITE

Pour obtenir la prime OPJ, le gardien doit passer et réussir l'examen interne d'officier de police judiciaire (organisé par la DGPN). Cette qualification, encadrée par les articles 16 et suivants du Code de procédure pénale, ouvre l'accès aux fonctions de directeur d'enquête et représente un complément salarial pérenne d'environ 70 à 90 € net mensuel.

05

SALAIRE RÉEL PAR ZONE D'AFFECTATION

✓ L'ESSENTIEL

- Province standard : 2 100 à 2 300 € net pour un gardien titulaire 5 ans d'ancienneté.
- Île-de-France : 2 400 à 2 700 € net grâce à l'indemnité de résidence et à la prime de fidélisation.
- Outre-mer (Guyane, Mayotte) : 2 700 à 3 200 € net avec indemnité d'éloignement.

L'addition du traitement indiciaire, de l'ISSP et des primes variables produit un salaire net réel qui dépend fortement de la zone d'affectation et du service. Voici des ordres de grandeur représentatifs pour un gardien titulaire avec environ 5 ans d'ancienneté. Ces chiffres ne sont pas garantis individu par individu — ils décrivent une moyenne typique observée par les syndicats et la DGPN.

AFFECTATION	NET MENSUEL TYPIQUE	PARTICULARITÉS
Province — sécurité publique standard	2 100 € – 2 300 €	Pas d'indemnité de résidence ; primes nuit modérées
Île-de-France — sécurité publique	2 400 € – 2 700 €	Indemnité de résidence zone 1 (3 %), prime de fidélisation
BAC en zone urbaine	2 600 € – 2 900 €	Prime opérationnelle, nuits régulières
CRS (compagnies républicaines de sécurité)	2 500 € – 2 900 €	Indemnité de déplacement, primes mission MO
OPJ en PJ après 10 ans	2 800 € – 3 100 €	Prime OPJ, ancienneté avancée
Affectation outre-mer (Guyane, Mayotte)	2 700 € – 3 200 €	Indemnité d'éloignement, sur-rémunération zone

Estimations 2026 pour gardien titulaire avec 5 ans d'ancienneté, primes incluses. Sources : DGPN, syndicats représentatifs, retours candidats.

06

CARRIÈRE : 3 GRADES DEPUIS LA RÉFORME 2023

✓ L'ESSENTIEL

- Décret 2023-676 : le CEA passe de 4 à 3 grades (fusion brigadier / brigadier-chef).
- Promotion au grade de brigadier-chef suspendue jusqu'en 2027 — période transitoire.
- La carrière complète gardien → major couvre 30 à 35 ans selon les choix de mobilité.

Depuis le décret n° 2023-676 du 28 juillet 2023, le corps d'encadrement et d'application (CEA) de la police nationale comprend trois grades hiérarchisés au lieu de quatre auparavant. Le grade de brigadier intermédiaire a été fusionné avec celui de brigadier-chef. Cette réorganisation a simplifié la grille de carrière mais introduit une période transitoire 2024-2026 pendant laquelle la promotion au grade de brigadier-chef est suspendue.

GRADE	ÉCHELONS	SALAIRE NET (SOMMET)	ANCIENNETÉ TYPIQUE
Gardien de la paix	14 échelons	2 541 € – 2 599 €	Sortie d'école à ~24 ans dans le grade
Brigadier-chef de police	15 échelons	2 850 € – 3 100 €	Accès après 6-9 ans selon la voie (suspendu 2024-2026)
Major de police	5 échelons + 1 exceptionnel	3 200 € – 3 600 €	Plusieurs années comme brigadier-chef

Structure du CEA selon le décret n° 2023-676. Salaires nets incluant ISSP et primes courantes (ordres de grandeur 2026).



DÉCRET N° 2023-676 DU 28 JUILLET 2023

Le décret n° 2023-676 du 28 juillet 2023 modifie le statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale. Il fusionne les grades de brigadier et de brigadier-chef, réorganise les conditions d'avancement (examen écrit, voie quartier prioritaire, voie police judiciaire) et instaure une période transitoire de suspension de promotion 2024-2026 avant reprise des promotions en 2027.



SUSPENSION DE PROMOTION 2024-2026

La promotion des gardiens de la paix au grade de brigadier-chef est suspendue entre 2024 et 2026, période transitoire prévue par le décret de 2023. Les premières promotions au grade de brigadier-chef redeviendront possibles à partir de 2027 selon le calendrier officiel publié par la DGP. La suspension ne concerne ni l'avancement d'échelon ni l'accès au corps de commandement.

07

CONDITIONS D'AVANCEMENT À PARTIR DE 2027

À compter de 2027, l'accès au grade de brigadier-chef sera de nouveau ouvert aux gardiens de la paix selon trois voies définies par le décret de 2023. L'agent doit choisir la voie correspondant à son parcours et présenter l'examen associé. Les trois voies coexistent et ne sont pas substituables : choisir tôt celle que l'on visera oriente toute la stratégie de carrière.

1. Voie examen écrit : 9 ans de service au minimum dans le grade de gardien de la paix.
2. Voie quartier prioritaire : 6 ans de service dont 2 années consécutives en circonscription dite prioritaire (zone de sécurité prioritaire ou équivalent), suivies d'un examen oral.
3. Voie police judiciaire : 7 ans de service, qualification d'officier de police judiciaire (OPJ), et 4 ans d'exercice effectif de fonctions de police judiciaire.

L'accès au grade de major s'effectue ensuite après plusieurs années dans le grade de brigadier-chef. Trois voies principales coexistent : 4 ans minimum de fonctions de police judiciaire au grade de brigadier-chef + examen oral ; 4 ans minimum dans le grade + examen professionnel ; 3 ans minimum dans le grade + 2 années consécutives en quartier prioritaire + examen.

PASSERELLE VERS LE CORPS DE COMMANDEMENT (OFFICIER)

Un gardien ou brigadier-chef peut accéder au grade de lieutenant de police (corps de commandement, catégorie A) par concours interne. Cette passerelle, dite CIGEM, représente environ un tiers des postes d'officier ouverts annuellement. Elle constitue la principale voie de mobilité ascendante pour les agents en exercice et permet un saut salarial significatif, notamment au-delà du grade de capitaine.

GRADE	SALAIRE NET DÉBUT	SALAIRE NET SOMMET
Lieutenant de police	~2 000 € (débutant)	~2 800 €
Capitaine de police	~2 800 €	~3 500 €
Commandant de police	~3 500 €	~4 500 €
Commissaire de police (Bac+5)	~3 200 €	~5 500 €

Ordres de grandeur 2026 pour le corps de commandement et de direction, primes incluses (sources : Vocation Service Public, grilles indiciaires officielles).

AVANTAGES ANNEXES : LOGEMENT, MUTUELLE, CONGÉS

- Logement de fonction ou en foyer administratif possible (notamment Roissy, Paris pour les agents en début de carrière).
- Possibilité de souscrire à la MGEN (mutuelle généraliste de la fonction publique) à tarif préférentiel.
- Couverture maladie complète (régime spécial de la police).
- 25 jours de congés annuels + RTT selon le cycle de travail.
- Accès au CGOS (chèques vacances, prestations sociales).
- Pension à 57 ans pour les agents actifs (avec décote possible avant) — service actif reconnu par décret.
- Bonification du 1/5e du temps de service pour la retraite (avantage spécifique police).



LA BONIFICATION DU 1/5E

Les fonctionnaires actifs de la police nationale bénéficient d'une bonification d'ancienneté équivalente à 1/5e du temps de service effectif, dans la limite de 5 ans. Concrètement, après 25 ans de service actif, un gardien peut faire valoir 30 années pour le calcul de sa retraite. C'est l'avantage statutaire le plus significatif sur la durée d'une carrière.

COMPARAISON AVEC LES AUTRES CORPS DE LA FONCTION PUBLIQUE

CORPS DE CATÉGORIE B	NET DÉBUTANT	NET MI-CARRIÈRE	SPÉCIFICITÉS
Gardien de la paix	2 100 € – 2 300 €	2 600 € – 2 900 €	ISSP 28,5 %, bonification 1/5e, ouverture 100+ spécialités
Sous-officier gendarmerie	1 950 € – 2 150 €	2 500 € – 2 800 €	Logement gratuit en caserne, mobilité imposée
Sapeur-pompier professionnel	2 000 € – 2 250 €	2 400 € – 2 700 €	Indemnité de feu, garde de 24 h
Agent administratif catégorie B	1 750 € – 1 950 €	2 200 € – 2 500 €	Pas de prime de sujétion comparable
Surveillant pénitentiaire	1 950 € – 2 150 €	2 350 € – 2 700 €	Prime de risque, primes établissement difficile

Comparaison entre métiers de la fonction publique de catégorie B accessibles Bac (ordres de grandeur 2026, primes courantes incluses).

« La rémunération d'un gardien de la paix doit s'apprécier sur une carrière entière, pas sur une fiche de paie isolée. Le traitement de base modeste est compensé par l'ISSP, les primes opérationnelles et surtout les avantages retraite — qui font de la police un métier où la rémunération différée pèse autant que la rémunération immédiate.

— Équipe test-concours-police.fr

AUTO-ÉVALUATION

QCM

AUTO-ÉVALUATION : SALAIRE ET CARRIÈRE GARDIEN DE LA PAIX

9 questions — corrigés inclus

Q. 01**Quel est le taux de l'Indemnité de Sujétion Spéciale Police (ISSP) en 2026 ?**

A 15,5 %

B 22 %

C 28,5 %

RÉPONSE

D 35 %

Justification. L'ISSP est fixée à 28,5 % du traitement indiciaire brut pour les fonctionnaires actifs de la police nationale. Elle est intégrée au calcul de la pension de retraite, ce qui constitue un avantage spécifique au métier policier.

Q. 02**Combien d'échelons compte le grade de gardien de la paix depuis le décret 2023-676 ?**

A 11

B 12

C 14

RÉPONSE

D 15

Justification. Le grade de gardien de la paix comporte 14 échelons depuis la réforme du 28 juillet 2023. Le parcours complet s'effectue en environ 24 ans avec un avancement automatique à l'ancienneté.

Q. 03**Quelle est la valeur du point d'indice de la fonction publique en 2026 ?**

A 4,68 €

B 4,85 €

C 4,92 €

RÉPONSE

D 5,12 €

Justification. La valeur du point d'indice est gelée à 4,92 € depuis 2023. Cette stagnation limite la progression automatique du traitement de base et explique pourquoi les agents revendiquent régulièrement une revalorisation de la valeur du point.

Q. 04

Le grade de brigadier-chef est-il accessible aux gardiens de la paix en 2026 ?

A Oui, après 6 ans d'ancienneté

B Non, l'avancement est suspendu 2024-2026

RÉPONSE

C Oui sans condition d'ancienneté

D Uniquement pour les OPJ

Justification. La promotion au grade de brigadier-chef est suspendue entre 2024 et 2026 par décret transitoire. Les premières promotions redeviendront possibles à partir de 2027 selon trois voies : examen écrit, quartier prioritaire, police judiciaire.

Q. 05

Quel avantage retraite spécifique aux fonctionnaires actifs de police permet une bonification d'ancienneté ?

A La bonification du 1/3 du temps de service

B La bonification du 1/5e du temps de service

RÉPONSE

C La bonification du 1/10e du temps de service

D Aucun avantage particulier

Justification. Les fonctionnaires actifs de la police nationale bénéficient d'une bonification d'ancienneté équivalente à 1/5e du temps de service effectif, dans la limite de 5 ans. Cet avantage statutaire est l'un des plus significatifs sur la durée d'une carrière.

Q.06

À combien s'élève l'allocation d'études d'un cadet de la République pendant sa scolarité en 2026 ?

A 390 €

B 552 €

RÉPONSE

C 780 €

D 1 100 €

Justification. L'allocation d'études des cadets de la République est fixée à 552 € net mensuels pendant la durée de la formation en école de police. Elle est soumise à l'impôt sur le revenu et n'ouvre pas de droits à l'assurance chômage.

Q.07

Quelle est la fourchette de salaire net en sortie d'école pour un gardien stagiaire en 2026 (traitement indiciaire seul) ?

A 1 350 € – 1 400 €

B 1 914 € – 1 958 €

RÉPONSE

C 2 200 € – 2 400 €

D 2 541 € – 2 599 €

Justification. Un gardien stagiaire au 1er échelon perçoit entre 1 914 € et 1 958 € net mensuel sur la seule base du traitement indiciaire. Primes incluses (ISSP, IJAT, nuit), la rémunération réelle atteint typiquement 2 100 € à 2 300 € net.

Q. 08

L'ISSP est-elle imposable au titre de l'impôt sur le revenu ?

A Non, c'est une prime non imposable

B Oui, elle entre dans l'assiette d'imposition

RÉPONSE

C Seulement la moitié est imposable

D Imposable uniquement au-delà de 30 000 € annuels

Justification. L'ISSP est intégralement soumise à l'impôt sur le revenu. Elle est en revanche prise en compte dans le calcul de la pension de retraite (CNRACL) — un avantage spécifique aux fonctionnaires de police qui n'existe pas pour la plupart des autres primes de la fonction publique.

Q. 09

Quel décret encadre l'ISSP des fonctionnaires actifs de la police nationale ?

A Décret n° 95-313 du 21 mars 1995

RÉPONSE

B Décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004

C Décret n° 2014-1292 du 31 octobre 2014

D Décret n° 2023-676 du 28 juillet 2023

Justification. Le décret n° 95-313 du 21 mars 1995 modifié institue l'ISSP. Le taux de 28,5 % est stabilisé depuis 2017. Les autres décrets cités concernent respectivement le statut du CEA, l'aptitude physique et la réforme 2023 des grades.

MÉMO EXPRESS — SALAIRE ET CARRIÈRE

Aperçu condensé. La version complète et exhaustive est réservée à l'abonnement premium.

LE NET À CONNAÎTRE

1 914 € net en sortie d'école (traitement seul) — 2 100 à 2 300 € primes incluses. 2 599 € au 12e échelon hors primes ; 2 700 à 3 000 € primes incluses.

L'ISSP, ADN DU SALAIRE POLICIER

28,5 % du brut, uniforme pour tout le CEA. Imposable mais comptée pour la retraite — c'est l'avantage qui distingue le métier d'un cat. B classique.

CARRIÈRE 3 GRADES

Gardien (14 échelons) → brigadier-chef (15 échelons, suspendu 2024-2026) → major (5+1 échelons).
Passerelle officier par concours interne CIGEM.

RETRAITE : 1/5E + ISSP

Bonification 1/5e du temps de service (limite 5 ans) + ISSP intégrée à l'assiette. Départ possible dès 57 ans pour les agents en service actif.

GLOSSAIRE DES ACRONYMES

Tous les sigles cités dans cette fiche, expliqués pour ne plus se perdre dans le jargon.

GPX	Gardien de la paix — grade de base du corps d'encadrement et d'application (CEA), catégorie B.
CEA	Corps d'encadrement et d'application — corps des fonctionnaires actifs de la police nationale catégorie B (gardien, brigadier-chef, major).
ISSP	Indemnité de Sujétion Spéciale Police — 28,5 % du traitement indiciaire brut, intégrée à la pension de retraite.
IJAT	Indemnité Journalière d'Astreinte de Travail — prime quotidienne versée à tous les gardiens en service actif.
OPJ	Officier de police judiciaire — qualification obtenue par examen interne, ouvrant l'accès aux fonctions de directeur d'enquête.
CNRACL	Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales — régime de retraite spécial des fonctionnaires actifs.
RAFP	Retraite additionnelle de la fonction publique — régime obligatoire complémentaire par points.
BAC	Brigade anti-criminalité — unité opérationnelle de sécurité publique, intervention en zones urbaines sensibles.
CRS	Compagnies républicaines de sécurité — unités de maintien de l'ordre, intervention en cas de troubles majeurs.
PJ	Police judiciaire — direction chargée des enquêtes sur les infractions complexes (grand banditisme, stupéfiants, criminalité organisée).
MGEN	Mutuelle générale de l'Éducation nationale, ouverte à tous les fonctionnaires de l'État y compris la police.
CGOS	Comité de gestion des œuvres sociales — accès aux chèques vacances et prestations sociales pour les agents publics.
CIGEM	Corps interministériel à gestion ministérielle — désigne ici la passerelle GPX vers le corps de commandement par concours interne.
DGPN	Direction générale de la police nationale — autorité hiérarchique placée auprès du ministre de l'Intérieur.

SOURCES OFFICIELLES

[01] Décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale

Légifrance · consulté le 2026-05-22

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000444761>

[02] Décret n° 2023-676 du 28 juillet 2023 modifiant le statut particulier du corps d'encadrement et d'application

Légifrance · consulté le 2026-05-22

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047901570>

[03] Décret n° 95-313 du 21 mars 1995 portant attribution de l'indemnité de sujétion spéciale police

Légifrance · consulté le 2026-05-22

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000379146>

[04] Arrêté du 19 février 2026 fixant le nombre de postes — session 1-2026

Légifrance · consulté le 2026-05-22

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053568153>

[05] Salaires, primes et indemnités dans la Police nationale 2026

police-nationale.net · consulté le 2026-05-22

<https://www.police-nationale.net/salaires/>

[06] Grades et carrière dans la Police nationale 2026

police-nationale.net · consulté le 2026-05-22

<https://www.police-nationale.net/grades-police-nationale/>

[07] Grilles indiciaires — Police nationale

Vocation Service Public · consulté le 2026-05-22

<https://vocationservicepublic.fr/grilles-indiciaires-filiere/police-nationale/>

[08] Devenir gardien de la paix — Police nationale

Ministère de l'Intérieur · consulté le 2026-05-22

<https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/nous-rejoindre>

[09] Code de la sécurité intérieure — articles relatifs à la police nationale

Légifrance · consulté le 2026-05-22

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000025503132

PRÉPARE-TOI EN LIGNE

PRÉPAREZ LES CONCOURS POLICE AVEC TEST-CONCOURS-POLICE.FR

<https://test-concours-police.fr>